VOL LIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 18 JUIN 1924 — No. 30

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce .... 50 sous

ANNONCE LEGALES
1ere insertion, parligne ...... 12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANIT[...]
EST PUBLIE ET [...]
TOUS LES MER[...]S

Toutes communicati[...]ernant le journal ou l'imprime[...]ont être adressées :

Le Mar[...]
Publie par A. G[...]IN

42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

AU CONGRES DE NOS FABRICANTS

La Situation

(Suite)

"Comme le Canada exerce que peu d'influence dans les affaires internationales, il nous faudra attendre patiemment ce que la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la France pourront accomplir.

"A l'intérieur de nos frontières, il nous est loisible d'agir. La plupart de nos difficultés actuelles résultent de ce que, depuis la guerre, nous avons fait fausse route. Ne semble-t-il pas logique que le Canada, sortant de la guerre avec ses dettes fédérales, provinciales et municipales énormément grossies, aurait du tout d'abord procéder à un inventaire de son actif et de son passif, et régler sur son bilan sa ligne de conduite? Et la pierre d'assise de sa politique d'après-guerre n'aurait-elle pas du être l'économie, l'amortissement de ses dettes, la conservation de ses matières premières, l'activité de l'emploi pour ses travailleurs et l'expansion de son agriculture?

"On a choisi une ligne de conduite tout opposé. Quelques mois après la fin des hostilités, le Canada a rompu avec la politique nationale qui avait été en vigueur depuis plus de quarante ans. Les réductions de tarif ont été suivies par d'autres réductions du tarif. Le pays en a expérimenté cinq, en 1919, en 1920, en 1922, en 1923, et la plus grave et la plus inquiétante, en 1924. De la politique nationale de naguère, il ne reste actuellement que peu de vestiges.

Qu'est-ce qui a conduit à ce changement? Pourquoi le Canada s'est-il détourné de la politique nationale? Quoiqu'il y ait toujours eu dans le pays un certain nombre de libres-échangistes, le tarif de douane pendant les quinze premières années du présent siècle, avait été en quelque sorte placé bien hors des controverses politiques parce que conservateurs et libéraux, lorsqu'ils avaient été au pouvoir, avaient pareillement maintenu le principe de la protection.

"Mais il est apparu au Manitoba, dans la Saskatchewan et dans l'Alberta, un groupe d'hommes tout d'abord numériquement faible, mais fortement organisé, qui se composait de libres-échangistes déterminés. Ils ont recruté un groupe de partisans dans les provinces des prairies et sont entrés dans l'arène politique. En faisant passer leur influence sur le Parlement, ils ont forcé le gouvernement unioniste à réduire le tarif en 1919 et en 1920, et le gouvernement actuel à faire des additionnelles réductions de 1922, 1923 et 1924. Leurs interprètes proclament que ce n'est qu'un commencement, qu'ils ont "sonné le glas de la protection" et qu'ils vont aller jusqu'au bout, par quoi il faut entendre la destruction complète du régime de protection. Quoique, en apparence, ils aient l'appui de la majorité de la population des provinces des prairies, il existe dans ces provinces une minorité importante, et qui augmente constamment en nombre, qui n'ont pas foi en eux ni en leur politique. Cette minorité se souvient qu'il y a trente ans, sous l'égide de la politique nationale, le pays a pris un essor de développement merveilleux. Des chemins de fer ont été construits, le pays a été ouvert, des milliers de fermes ont été mises en culture, la propriété agricole a pris une constante plus-value, la richesse s'est accumulée. Partout s'est manifestée la croissance, le développement. La population était heureuse et confiante; elle avait foi en l'avenir. N'y a-t-il rien qu'une coincidence dans le fait que, depuis que ce groupe de politiciens s'est emparé du commandement et a mis en pratique ses théories, la fortune de l'ouest a changé? Où est l'optimisme que l'on éprouvait naguère? Où est l'essor de progrès?

Les Prairies ont été plus durement éprouvées que toutes les autres régions du Canada depuis que leurs propres représentants ont imposé au pays à doses répétées leurs doctrines libres échangistes. Leurs alliés de la province d'Ontario, ont fait un essai de leurs théories libres échangistes et socialistes lorsqu'ils ont pendant quatre ans gouverné cette province avec les résultats défavorables que chacun connait. Ils trouvent mille prétexte pour expliquer le succès de la politique nationale et la faillite de leur politique, mais ils restent confondus par l'évidence des faits.

Canada et Etats-Unis

Considérez dans quelle situation a été acculé le Canada par rapport aux Etats-Unis par suite de cette néfaste démolition de sa protection douanière. Les Etats-Unis ont sans cesse relevé leur tarif contre nous. Humblement, nous leur avons sans cesse abaissé notre tarif. Pendant les douze mois finissant en mars 1924, nous avons acheté aux Etats-Unis des marchandises représentant en valeur $600,295,339, comparativement à $540,989,138 pendant les douze mois finissant en mars 1923 — soit une augmentation de $60,305,601. Cela pourrait indiquer un pouvoir d'achat, mais une part de ces importations ont été payées avec des capitaux empruntés et une autre part avec de l'argent obtenu en vendant à sacrifice nos ressources naturelles. Pendant les douze mois finissant en mars 1924, les Etats-Unis ont acheté de nous pour une valeur de $480,715,496. Cela signifie que l'année dernière en établissant une moyenne, chaque Canadien a acheté pour $68 de marchandises aux Etats-Unis, tandis que chaque citoyen des Etats-Unis a acheté pour $4 de marchandises au Canada. Les Etats-Unis drainent ainsi notre argent comme ils drainent notre population. L'Association des Manufacturiers canadiens a récemment adressé à toutes les université du pays une lettre leur demandant combien de leurs gradués habitent actuellement au Canada, et combien aux Etats-Unis, et combien dans d'autres pays. Douze de nos quatorze de nos universités ont répondu à notre question, et de leur réponse il ressort que 6,378 diplômés des universités canadiennes sont établis hors du Canada, dont 4,675 aux Etats-Unis.

Indépendamment des conditions existantes, un certain nombre de gradués de nos universités sortiraient normalement du pays pour aller faire des études ou pour quelque autre raison. Mais pourquoi 6,378 d'entre eux s'expatrieraietn-ils? Nous sommes forcés d'admettre qu'ils sont partis parce qu'ils ne pouvaient gagner leur vie ici et que des perspectives plus avantageuses leur étaient offertes ailleurs. Ces hommes qui avaient reçu une haute éducation ont du s'en aller à l'étranger, surmonter les obstacles que rencontre l'émigrant en pays étranger et trouver pour eux et pour leur famille les moyens de subsistance qui leur avaient refusés dans leur patrie. Evaluez ce qu'il a couté au poys l'instruction de ces milliers de gradués d'université. En moyenne, la plupart d'entre eux ont passé six ans dans les écoles publiques, maintenant exclusivement avec le produit des impôts; quatre ans dans les écoles secondaires qui sont aussi entièrement aux frais du public, et de quatre à six ans dans les universités, dont la plupart sont, dans une large proportion, soutenues par les contribuables.

"Nous ne pouvons obtenir de statistiques touchant le nombre des gradués des écoles publiques, des écoles secondaires, des collèges d'agriculture et des écoles techniques qui ont émigré justement pour le même motif que les diplômés des universités, c'est-à-dire parce qu'ils ne parvenaient pas à gagner leru vie au Canada. Pour vingt universitaires, il y avait un millier d'autres émigrants. Allez où vous voudrez aux Etats-Unis — à New-York, à Boston, à Chicago, à San Franseisco — et vous trouverez des milliers de Canadiens qui sont nés au Canada, qui ont reçu leur instruction et ont été initiés aux affaires en notre pays.

"Et nos hommes de métier? Combien de gradués de nos usines, de nos établissements métallurgiques, des ateliers d'ébénisterie, de notre industrie textile, de nos fabriques de papier, de nos chantiers de construction, sont allés chercher du travail aux Etats-Unis, emportant avec leur expérience et la valeur qu'ils représentaient pour le pays, s'ils y avaient vécu et y avaient exercé leurs facultés productives dans l'industrie nationale.

"Pourquoi tous ces Canadiens n'ont-ils pu rester au pays et y gagner leur vie et celle de leur famille au lieu de s'en aller aux Etats-Unis? Il est facile de répondre à cette question. La première loi tarifaire décrétée en 1789 par les Etats-Unis avait pour objectif: "L'encouragement et la protection de l'industrie manufacturière". Les Etats Unis ne se sont jamais écartés de cette politique. Quoiqu'ils aient par la suite haussé ou abaissé leur tarif, le principe fondamental de leur politique a été de développer leur pays, de donner de l'emploi à leur population, de protéger leurs propres produits, indépendamment de leur provenance — produits de manufactures, produits des forêts et des mines, produits de la ferme.

"Au point de vue stabilité, notre politique douanière a été aussi variable que celle des Etats-Unis a été constante. Nous ne savons pas d'une année à l'autre ce que sera le tarif. Comparez les résultats? Les Etats-Unis ont cent cinq millions d'habitants en comparaison de nos neuf millions, et le développement national est sensiblement dans la même proportion que la population. Cela ne tient pas uniquement à la politique douanière différente. La plus vaste étendue de terres arables et le climat plus tempéré ont contribué à ce résultat, mais il n'est pas exagéré de dire que, si nous avions maintenu un pareil tarif, pendant aussi longtemps, la population du Dominion serait aujourd'hui de vingt-cinq à cinquante millions, et le développement du pays serait dans la même proportion plus avancé.

"Le temps est venu, pour tous ceux qu iont foi en l'avenir du Canada, de prendre une décision. La question qui se pose est claire. Le pays va-t-il adopter une politique de développement national ou non? Nous avons foi en la protection parce qu'elle a fait ses preuves au Canada. Elle se recommande de plus de quarante ans de succès. Peu de pays possèdent d'aussi abondantes richesses en matières premières que le Canada. Nous possédons en abondance le combustible, les pouvoirs d'eau, une population intelligente et industrieuse, en un mot tout ce qui est nécessaire à un pays industriel excepté la confiance en l'avenir. Si la politique de protection est rétablie, la confiance renaitra et la prospérité reviendra à la suite, et le Canada se remettra à grandir au lieu de stagner comme depuis la guerre.

Problèmes nationaux et Tarif

"Il n'est pour ainsi dire pas un de nos problèmes nationaux qui ne soit lié à la question de la protection. Deux chemins nous sont ouverts. Nous pouvons exporter nos matières premières, exporter en même temps un excédent de population, réduire les proportions de nos villes et de nos villages, diminuer la valeur de nos terres en culture, obliger à suspendre leurs opérations des centaines de maisons de commerce et enlever leur emploi à des centaines de travailleurs. Ou bien, nous pouvons choisir de conserver ces précieuses matières premières, les manufacturer au Canada et les vendre ensuite comme produits ouvrés. Si nous adoptons cette dernière ligne de conduite, les capitaux vont affluer afin de profiter de l'occasion qui leur sera offerte de gagner des dividendes. Attirer des immigrants ne sera plus un problème, parce que les étrangers seront heureux de venir travailler au Canada. Le problème de schemins de fer sera résolu parce que, avec l'accroissement du trafic des marchandises et des voyageurs, les déficits se changeront en surplus. Si la richesse s'accumule dans le pays, il ne sera pas difficile de payer les impôts et de diminuer nos dettes. Les cultivateurs, qui souffrent parce que le haut tarif ferme l'accès des Etats-Unis à leurs denrées, parce que le fret est trop élevé pour atteindre les autres marchés, et parce que le marché domestique a été durement éprouvé par une dépression commerciale et par l'émigration, les cultivateurs retrouveront leur marché domestique et du même coup la prospérité qui leur a manqué depuis 1920.

Tarifs de Préférence

"L'Association s'est prononcée en faveur d'accords commerciaux impliquant un tarif de préférence à l'égard des pays britanniques, et aussi à l'égard de tous les autres pays avec lesquels peuvent être négociées des conventions avantageuses. A l'occasion de notre dernière réunion annuelle, nous avons approuvé le principe de négocier des traités de commerce sur la base de préférences mutuelles. En d'autres termes, nous voulons recevoir en retour de ce que nous donnons. Nous avons par exemple un traité de préférence avec la Nouvelle-Zélande que nous sommes désireux de vois maintenir. Quelques préférences toutefois, nous sont nuisibles, par exemple celle accordée au Royaume-Uni. L'augmentation rapide des importations du Royaume-Uni, particulièrement des tissus et tricots de laine et des chaussures, nuit aux manufacturiers du pays et privent les ouvriers de leur emploi.

Et M. Smith d'ajouter: ,

"Le gouvernement britannique vient justement d'abroger les préférences qu'il avait accordé en 1919 au Canada sur les automobiles, les montres, les horloges et les pianos. L'effet de cette décision sur les industries anglaises est décrit comme suit dans le numéro de mai dans la "English Review":—

"Dans toutes les industries affectées par ces droits d'entrée, les résultats indéniables ont été une amélioration très accentuée de l'emploi, des extensions des fabriques, un sentiment de confiance dans les plans d'opérations futures, des profits plus amples avec, par conséquent, des contributions plus importantes au revenu national, et, par suite de la production augmentée, des réductions dans les prix de vente, quelquefois au-dessous des prix d'avant-guerre. Les ouvriers employés dans ces industries sont presqu'unanimes à approuver le maintien de ces droits d'entrée.

"Nous ne critiquons pas cette politique, car nous reconnaissons au gouvernement britannique le droit de formuler un tarif de douane conforme à ses vues et à ses besoins. Mais le Canada a le même droit que la Grande Bretagne lui reconnait spontanément, et l'on ne peut s'attendre que le Canada maintienne des accords de préférence qui nuisent à sa population et ne lui rapportent rien en retour.

"L'absence de sauvegardes adéquates contre les devises avilies des peys d'Europe et contre le "dumping" des Etats-Unis est la cause des graves conditions que l'on observe actuellement dans maintes branches de l'industrie. Les soies, les robes et autres marchandises françaises emplissent nos magasins. Nous voyons augmenter nos importations d'Allemagne, d'Italie, d'Autriche, de Tchéco-Slovaquie et d'autres pays où les salaires ne représentent qu'une fraction des salaires payés au Canada, et dont les monnaies sont dans une large proportion dépréciées. Comme le gouvernement a fait la sourde oreille à toutes les protestations, les industries canadiennes et leurs employés devront continuer de souffrir.

Contre la Propriété

En butte aux assauts combinés des socialistes et des libres échangistes, tous ceux qui, dans le pays, possèdent quelque chose, que ce soit une ferme, une maison, une usine, un compte de banque, ou un autre actif quelconque, ont ressenti l'influence dévastatrice des impôts multipliés et les dépenses publiques du Dominion, des provinces, des municipalités. De temps à autre, les divers gouvernements font les gestes et quelquefois accomplissant quelques lé-

(A suivre en page 4)

CHRONIQUE DE FRANCE

La leçon du change

M. Herriot ne sait encore avec qui ni comment il gouvernera. Mais il s'étonne de ne point inspirer au pays une confiance que ses amis eux-mêmes — nous le savons — ne partagent plus.

Il s'en étonne, se fâche et menace.

La confiance, elle se traduit, en matière économique et financière, par la tenue du franc en présence des monnaies ou devises étrangeres. Avant les élections, la livre, qui dépassait en février le cours de 120 francs, était tombé aux environs de 63 francs; l'aléa des résultats électoraux l'avait alors relevé jusqu'au prix de 70 francs, puis aussitôt comme l'orientation de la majorité nouvelle, elle avait fait un nouveau bond en avant, et nous la trouvons aujourd'hui au cours de 80 francs.

Le futur président du Conseil s'étonne. Il parle; mais cherche-t-il les raisons du mal qu'il constate, annonce-t-il les mesures qu'il essaiera de prendre ou de continuer pour y remédier? Non pas, il menace et menace ceux-là mêmes qui seront les premières victimes de la débâcle redoutée et provoquée par lui, comme s'ils pouvaient être les agents délibérés de leur propre ruine.

"La baisse du franc ne saurait, dit-il, s'expliquer par la défiance de l'étranger. Il faut y voir une manoeuvre réactionnaire tendant à faire payer à la France le crime d'avoir pousser au pouvoir la majorité des démocrates. Le premier devoir du gouvernement sera de mettre la main au collet de tous les défaitistes du franc, si haut placés qu'ils soient."

Ce ne sont plus simplement des mots, c'est l'affirmation d'un fait, mais qui témoigne de la part de celui qui s'y livre, d'une complète ignorance des conditions du marché et du mécanisme des changes.

Que se passe-t-il donc, et quel rôle les récentes élections jouent-elles dans la tenue du franc?

Sur le marché international le cours d'une monnaie nécessaire pour régler des dettes actuelles ou prochaines dans le pays auquel elle appartient, s'établit suivant l'importance des offres et des demandes dont elle est l'objet. L'industriel ou le commerçant français achète des livres et des dollars qu'il paie en francs, pour régler les matières premières ou les articles manufacturés qu'il fait venir d'Angleterre ou d'Amérique; de la même manière, l'Anglais ou l'Américain achète des francs, offre par conséquent des livres ou des dollars, pour s'acquitter des sommes qu'il doit ou devra en France.

Par ailleurs les dettes commerciales n'étant immédiatement exigibles qu'en des cas exceptionnels il s'écoule toujours un certain intervalle entre le moment où une dette est contractée et celui auquel elle doit être payé. C'est là qu'intervient la confiance, parce que celle-ci peut amener à retarder ou à avancer l'époque à laquelle le négociant couvre ses besoins en monnaies étrangères.

Avant les élections, alors que la livre baissait régulièrement en France, l'espoir de voir celle-ci à des cours plus avantageux engageait le commerce français à retarder le plus possible ses achats de devises anglaises : il n'offrait plus de francs ou n'en offrait que pour ses besoins immédiats. La même maison opérant en Angleterre en sens inverse et le commerçant anglais, quand il traitait un achat en France, se hâtait d'acheter les francs nécessaires au règlement dans la crainte s'il attendait de les payer plus chers. Il offrait des livres pour couvrir non seulement ses besoins du jour, mais encore ceux du lendemain. L'étranger avait confiance dans la

(A suivre en page 2)

CHRONIQUE DE FRANCE

(Suite de la page 1)

valeur du franc, envisageait même comme possible, un relèvement plus accentué, et cette confiance consolidait et entraînait la hausse.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Le remplacement de la majorité et l'arrivée au pouvoir des radicaux-socialistes et des socialistes a ému [illegible] l'étranger beaucoup plus encore qu'en France. Le commerce français qui avait ralenti ses achats de devises, est obligé de les reprendre pour satisfaire à ses besoins quotidiens, mais il ne trouve plus la contre-partie des offres anglaises ou américaines. Du jour au lendemain, celles-ci ont presque complètement cessé. M. Herriot ne l'ignore pas, ou ne doit pas l'ignorer. [illegible]

[illegible]

[illegible]

J. L.

NOTES LOCALES

Sur une plainte pour refus de pourvoir déposée en Cour de Winnipeg par sa femme, Monsieur Maurice Dumousseau, propriétaire de l'Imprimerie Commerciale, s'est vu condamné par le Juge Noble à payer à sa femme $17.00 par semaine et à abandonner l'usufruit de sa maison sise rue Aulneau à St-Boniface. D'après la décision du Juge Noble, Mme Dumousseau gardera ses enfants. Monsieur Dumousseau aura le droit d'aller les voir deux fois par semaine, mais vu son inconduite, n'aura pas le droit de les emmener.

L'OUEST CONTRE L'EST

Ottawa — Enrégistrons d'abord ce mot, de peur de l'oublier; le perdre serait grand dommage, car il vaut un long traité sur l'antagonisme irréductible entre l'est et et l'ouest canadien. M. Hance Logan venait de servir la troisième édition pour cette session-ci de son discours sur la nécessité de développer le commerce du Canada avec les Antilles, Il avait démontré que les Etats-Unis opèrent paisiblement le conquête commerciale de ces îles, où, avec un peu de méthode, nous trouverions d'inestimables débouchés; il avait prouvé chiffres en mains et hors de tout doute, que notre commerce d'exportation y gagnerait et que le consommateur canadien de produits tropicaux empocherait le profit que l'intermédiaire américain met présentement dans son gousset. Il avait encore établi que notre marine marchande y trouverait à s'occuper et que les provinces maritimes, où la crise sévit à l'état aigu, tellement que sa population se dégonfle comme un pauvre ballon pèrcé, s'en trouverait bien. Le plaidoyer était pathétique.

C'est ce moment que choisit le progressiste Evans pour mettre les pieds dans le plat. Il dit, lisez bien: "Pourquoi développer notre commerce avec les Antilles, j'y suis tout à fait opposé, car l'Ouest n'y gagnerait rien."

Vous saisissez toute la saveur de cette réflexion.

Trouver des débouchés aux Antilles ne coûterait pas cher au gouvernement; il suffirait d'établir un service convenable de navigation et de nommer quelques commissaires. L'Est en bénéficierait et l'Ouest n'en souffrirait pas du tout. Mais l'Ouest n'y gagnerait pas non plus et l'on assiste à cette scène extraordinaire, dans le parlement central du Canada, où les intérêts des diverses parties du pays doivent se fondre, d'un député s'opposant à une mesure nécessaire à trois provinces, simplement parce que la sienne n'en profiterait pas. Cet égoisme ferait hausser les épaules, si l'on ne savait qu'il est partout répandu dans les prairies.

Nous écrivions un jour que l'Ouest est prêt à sacrifier l'Est réactionnaire au profit de ses théories avancées. La parole de M. Evans confirme cette opinion.

Si chaque partie du pays rejette ce qui ne convient qu'à une autre, l'administration de la chose publique deviendra impossible. Les embranchements du réseau l'Etat, sauf une part infime, ne donneront rien à l'Est; le chemin de fer de la Baie d'Hudson n'amènera aucun trafic aux ports de l'Atlantique, il leur en enlèvera plutôt; les élévateurs de Vancouver et de Prince Rupert ne serviront pas [illegible] aux provinces Maritimes, ni [illegible] sur les instruments aratoires. Est-ce à dire que l'Est doive rejeter tout cela qui ne l'intéresse pas directement? La question [illegible]

HERITIERS DEMANDES

On cherche les héritiers disparus dans le monde entier. Beaucoup de personnes vivant dans une pauvreté relative, sont riches sans le savoir. Vous en êtes peut-être. Demandez-nous le livre-index "Missing Heirs and Next of Kin" contenant une liste authentique des héritiers disparus et des propriétés non réclamées, annoncées ici et ailleurs. L'index des héritiers disparus, que nous vendons, contient des milliers de noms qui ont paru dans les journaux américains, canadiens, anglais, écossais, irlandais, gallois, allemands, français, belges, suédois, indous, coloniaux et autres, insérés dans ces journaux par des avocats, exécuteurs et administrateurs. Cet index contient aussi une liste des Courts de Chancellerie de l'Angleterre et de l'Irlande et une autre des dividendes non réclamées de la "Bank of England". Votre nom ou celui d'un aieul peut être sur cette liste. Envoyez immédiatement $1.00 (une piastre) pour ce livre.

INTERNATIONAL CLAIM AGENCY
Dept. 894
PITTSBURGH, PA. U. S. A.



Servez-vous du Savon fin de Lever (une poudre) pour laver vos lainages et vos flanelles—et vous en serez satisfaits.

"Aujourd'hui je ne souffre plus de l'estomac et mes forces se sont beaucoup augmentées", dit M. Trefflé Dupuis



M. TREFFLE DUPUIS, 670, avenue Lartigue, Montréal.

Je suis heureux des bons effets produits par les Pilules Moro alors que ma digestion se faisait très mal, qu'elle me causait des douleurs de toutes sortes et que je me sentais l'estomac comme rempli d'eau. En plus je souffrais de maux de tête continuels; j'avais des étourdissements et des nausées. Les médecins de la Compagnie Médicale Moro, en me recommandant les Pilules Moro, m'ont rendu le plus grand service. Aujourd'hui je ne souffre plus de l'estomac et mes forces se sont beaucoup augmentées. M. Trefflé Dupuis, 670, avenue Lartigue, Montréal.

A tous ceux qui ont des douleurs d'estomac sourdes,cuisantes ou nerveuses, nous recommandons de prendre des Pilules Moro qui enrichissent le sang et en activent la circulation, permettent le fonctionnement régulier des organes et remettent tout le système en parfait état.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274 St-Denis, Montréal

Warrenite-Bitulithic Pavement

"Best by Every Test"

Bitulithic & Contracting Ltd.
601-602 Trust & Loan Bldg.
173, Avenue Portage
Winnipeg, Man.

LE MEILLEUR SOUS TOUS RAPPORTS
Nous possédons des licences dans les provinces

du **MANITOBA**, de la **SASKATCHEWAN** et de l'**ALBERTA**

pour constructions sous les patentes suivantes, et sollicitons des contrats pour constructions sous les mêmes patentes.

132,025 Pavés composites
136,149 Pavés
136,170—Méthodes d'entretien des surfaces de chemins
159,727—Composition des matières.
162,673—Pavés.
170,483 Procédés pour surfaces de rues et de chemins
170,785—Pavés composites et procédés pour les étendre
219,683—Structures et procédés pour chemins.
234,247—Pavés composites.
187,504—Compositions ou structures de pavés.
201,011—Structures de "Concrete" hydraulique.

AVIS

Les Soeurs de l'Hôpital St-Boniface donnent avis au public que l'Hôpital ouvrira un dispensaire pour les malades du dehors le 15 mai prochain.

Ce dispensaire se trouvera dans l'aile sud de l'hôpital; sa porte d'entrée, donnant par le dehors, est tout à fait à l'extrémité de la dite aile, et fait face à l'avenue Taché.

JOURS ET HEURES DES DIFFERENTS SERVICES

Tous les jours:	Médecine,	de 10.30 à 11.30 a.m.
	Chirurgie,	de 11. à 12. a.m.
	Pediatrie	de 9.30 à 10.30 a.m.
Mardi:	Urologie	de 1. à 2. p.m.
Lundi, mercredi et vendredi:	Ophtalmologie	de 11. à 12. a.m.
Lundi et vendredi:	Orthopédie	de 11. à 12. a.m.
Mercredi:	Gynécologie	de 11. à 12. a.m.
	Hygiène maternelle, Clinique	de 3. à 4. p.m.

Par ordre,
Hôpital St-Boniface.

St-Boniface, Man.,
ce 15 avril, 1924 (4 ins.)

POURVOYEURS DE SA MAJESTE GEORGES V

L'âge des Whiskies importés n'est pas réglementé

LA LOI CANADIENNE NE S'APPLIQUE PAS EN CE CAS, MAIS CETTE LOI EXIGE QUE TOUT WHISKY CANADIEN NE SERA MIS SUR LE MARCHE AVANT DEUX ANS APRES FABRICATION

"CANADIAN CLUB" and Imperial WHISKY

DEPASSENT DE BEAUCOUP L'AGE REQUIS PAR LA LOI.

Ils sont embouteillés dans les entrepôts du Gouvernement, et l'âge est indiqué sur l'étampe du Gouvernement placée sur la capsule de chaque bouteille. Lisez-la: c'est pour cela qu'elle y est mise.

DISTILLES ET EMBOUTEILLES PAR
HIRAM WALKER & SONS LTD.
WALKERVILLE — ONTARIO

Distilleurs de Whiskies fins
Depuis 1858

Montréal, Qué. Londres, Ang. New-York, U.S.A.

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRIMERIE





Dans l'imprimerie comme tous les métiers d'art il y a un cachet spécial à donner au travail. Cet art ne s'achète pas et surtout ne s'improvise pas, il s'acquiert après de longues années de travail. Il faut savoir donner à tel ou tel ouvrage, telle ou telle apparence; par exemple une carte d'affaire qui sera disposée comme un prospectus, ou une entête de lettre qui ressemblera à une affiche, non seulement ne frappera pas l'attention mais choquera l'oeil. Il est reconnu qu'une annonce bien faite, une conception originale dans la confection d'un programme, ou d'un travail de fantaisie attire l'attention et rapporte des profits certains. Nous nous efforçons de donner à notre clientèle ce cachet dans l'exécution de leurs travaux et pour cela nous n'épargnons pas notre peine. Nos clients nous trouverons toujours prêts à leur faire des suggestions, ou faire des ébauches et nous garantissons une originalité parfaite dans la disposition typographique, une apparence luxueuse dans les couleurs et l'impression, et avec cela un service rapide et des prix convenables. Ceux qui ont bien voulu nous donner une commande d'essai dans le passé sont maintenant devenus nos meilleurs clients.

Ecrivez pour nos prix avant de placer vos commandes

Nous ne spécialisons dans aucune ligne en particulier, mais nous satisfaisons dans toutes

ENTETES DE LETTRES — BILLETS DE TOMBOLA
LISTE DE PRIX — LIVRES — PUBLICATIONS — PROGRAMMES
RELEVI DE COMPTE — CARTES D'AFFAIRES
CIRCULAIRES — AFFICHES — ENVELOPPES — FACTURES
ET AUTRES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

TRAVAUX POUR MUNICIPALITE

ROLES D'EVALUATION — LISTES D'ELECTEURS
RAPPORTS FINANCIERS ET REGLEMENTS
ET AUTRES FORMES DE COMPTABILITE



Les ateliers de notre imprimerie ont un outillage moderne permettant de donner a notre clientele le maximum de satisfaction, des prix moderes et un service irreprochable.

"LE MANITOBA"

42 Avenue Provencher, St-Boniface, Manitoba

AU CONGRES DE NOS FABRICANTS

(Suite de la Page 1)

gères réductions; mais qu esont ces réductions en comparaison des diminutions effectuées dans les frais d'exploitation de n'importe quelle fabrique, de n'importe quelle ferme, de n'importe quel commerce dans le pays? Vivant à côté des Etats-Unis, qui ont cent cinq millions d'habitants contre nous neuf millions et autant de richesse en plus, nous avons essayé de régler nos dépenses sur les leurs. Comme conséquence, notre pays s'est garni d'édifices publics, d'hôtels, de banques, de bureaux, de maisons d'habitation et de chemins de fer qui dépassent de beaucoup nos moyens. Nous ne pouvons changer le passé, mais il devrait nous servir d'avertissement pour l'avenir. Nous devons régler nos dépenses non pas sur l'exemple des Etats-Unis, mais sur le contenu de notre bourse.

Les Perspectives

"On me reprochera peut-être de verser dans le pssimisme. Je ne suis pas pessimiste en ce qui concerne l'avenir du Canada, pourvu que nous adoptions une saine politique. Il ne faut pas un long temps à un politique erroné pour ruiner une banque, une entreprise industrielle ou un individu. L'Europe nous a récemment offert de navrants exemples de ce qu'il peut arriver à un pays qui entreprend de se gouverner avec des théories. Le bon sens des Canadiens empêchera de se renouveler ici les tragédies européennes. Il est virtuellement impossible de consommer la ruine d'un pays qui possède la virilité et les res sources du Canada. Je ne dis donc pas que, si l'on continue à réduire le tarif, le Canada aboutira à la banqueroute. Je ne prédis pas un désastre irréparable. Mais je dis que si le Canada continue de cheminer vers le socialisme et le libre échange, tout va s'enfoncer davantage dans le désarroi. Nous nous en irons à la dérive, expérimentant de nouvelles théories et payant cher les expériences jusqu'à ce que le Canada vienne à être connu comme un de ces pays pauvres qui n'offrent que peu de perspectives de succès et dont doivent se détourner le capital ainsi que les immigrants.

"N'avons-nous rien appris à la rude école de l'expérience? Nous avons déjà fait ces désastreux essais de libre échange; nous faut-il les recommencer? Le peuple canadien, en général, ne le désire pas. Il veut que le Canada marche résolument dans la voie qui le conduira à une autre période d'expansion. Il veut que les provinces des prairies se remettent à grandir; il veut que les ressources naturelles de la Colombie Britannique soient transformés en produits ouvrés. Il veut que les deux vieilles provinces d'Ontario et de Québec associent leur intelligence, leurs capitaux, leurs forces hydrauliques, leurs roichesses forstières et minérales dans la production industrielle. Il veut que les provinces maritimes entrent en plus étroites relations avec le rste du Dominion et soient ainsi sauvées de leur présente dépression. Pour que cela s'accomplisse, il faut restaurer la vieille politique nationale, dont l'efficacité a été éprouvée, et avec elle s'ouvrira une nouvelle ère d'expansion nationale.

"Je crois que la destinée da Canada se peut comparer à celle de tout autre pays à condition qu'il s'engage dans la bonne voie et qu'il y persévère. Nous avons dans nos frontières tout ce qu'il faut pour réussir, si nous savons en faire usage. Si vous partagez mon sentiment, je crois que tous ces hommes qui sont réunis ici devraient chacun dans son milieu exercer tout son effort en vue de faire revenir le Canada à sa politique nationale de proprotection et de l'y attacher à demeure."

COLLABORATION INTERNATIONALE

La collaboration internationale est à l'ordre du jour.

Certes, depuis la fin de la guerre, on se rend compte, assez confusément toutefois, qu'il faudrait un grand élan de justice et de charité, chez tous les peuples, comme l'a demandé Pie XI après Benoit XV, pour résoudre les délicats et complexes problèmes de la paix.

Mais l'égoïsme a hélas! altéré, pour un trop grand nombre, le sens de l'intérêt général qui, à bien y réfléchir, se confond pourtant avec le véritable intérêt de chaque nation.

Les Alliés, en particulier, n'ont pas donné, au lendemain de la guerre — il faut avoir le courage de le reconnaître — l'exemple d'étroite solidarité que l'on eut été en droit d'attendre d'eux.

Unis pour gagner la guerre, ils se devaient de le rester pour réparer les maux de la guerre qu'ils avaient gagnée.

Mais, aussitôt passé le commun péril, chacun est retourné à ses affaires, laissant aux plus éprouvés le soin d'obtenir seuls ou presque seuls, réparation pour le passé et sécurité pour l'avenir.

Les mois, les années se sont écoulées. Et, peu à peu, l'on s'est aperçu que les choses allaient mal non seulement pour quelques-uns, mais pour tous.

C'est en vain qu'aujourd'hui, en effet, les peuples essaieraient d'édifier leur grandeur sur la ruine du voisin. Une implacable solidarité les lie, dans la prospérité comme dans la ruine.

Aussi, le problème des réparations n'intéresse pas seulement la France et la Belgique, les nations les plus dévastées par la guerre. Il pèse lourdement sur le monde entier, et tous, en conséquence, ont hâte de le voir résolu. L'intérêt de chacun vient ainsi au secours de la justice.

D'où les tentatives de collaboration internationale dont on parle de plus en plus, la dernière en date est née de l'initiative des Comités d'experts envoyés en Allemagne par la Commission des Réparations.

En présence d'un tel effort, on ne saurait trop souligner l'importance du rôle que peuvent et doivent jouer les catholiques du monde entier.

Les intérêts purement économiques et politiques ne sauraient suffire à rapprocher les peuples. Au contraire, sous la poussée des égoïsmes, ne venons-nous pas de constater que, trop souvent, ils les éloignent les uns des autres?

Il faut donc encore fortifier entre tous les peuples les liens d'ordre moral et spirituel. Il faut que les catholiques, spécialement, sentent de plus en plus, la réalité vivante, efficace, du lien religieux — le seul, parce qu'il a été noué par Dieu lui-même, qui puisse résister à l'usure du temps et à la méchanceté des hommes — qui les unit par-dessus les frontières.

Comme l'écrivait récemment un éminent évêque français, Mgr Baudrillart, "ceux qui relèvent du Christ et de son vicaire sont unis par un lien si intime et si saint que, même lorsqu'ils sont forcés de se combattre par les armes ou par la politique, il ne leur est jamais permis d'oublier la fraternité qui les maintient en dépit de tout, dans la même famille."

Telle est la vérité, telle est la doctrine. Mais comment la rendre plus sensible aux catholiques de tous pays? Comment, suivant l'expression du grand journal catholique français, "La Croix", "acquérir et fortifier en nous le sens catholique, étouffé parfois par un nationalisme exagéré"?

En organisant, répond le même organe, "la collaboration internationale des catholiques, par des études menées en commun, mais surtout par des conférences et des Congrès internationaux."

Ces Congrès se multiplient chaque jour, et l'on ne peut que s'en réjouir. Car c'est à la condition, croyons-nous, de doubler, en quelque façon, par une action des hommes de foi de tous pays qui savent que le problème de la paix est, au fond et avant tout, un problème religieux et moral, que l'effort de collaboration internationale ne demeurera pas stérile et qu'il servira bien, en même temps que la cause de la justice, la cause de la paix.

X. Y. Z.

ETATS-UNIS ET JAPON

Le contre-amiral Bradley A. Fisk a rendu publique, une lettre qu'il a adressée au secrétaire de la marine, M. Wilbur, lettre dans laquelle il attire l'attention sur la puissance actuelle des flottes des Etats-Unis et du Japon, pour des opérations dans les eaux de l'Extrême-Orient. L'amiral Fisk écrit: "Naturellement, je ne veux pas faire croire que la guerre est même possible; mais, cependant, il faut admettre que les Japonais et les Américains ont pris des attitudes irréconciliables et que les Japonais ont virtuellement rompu les relations diplomatiques en donnant à leur ambassadeur des "vacances". De telles attitudes et de tels actes ont habituellement précédé les guerres, bien qu'ils n'aient pas toujours donné lieu à les guerres." L'amiral ajoute: "Bien que le peuple des Etats-Unis soit porté à penser que, comme résultat du traité naval, la flotte américaine est supérieure à la flotte japonaise dans cette proportion: cinq contre trois, c'est le contraire qui est la vérité. Même si la flotte des Etats-Unis était supérieure, sous le rapport des vaisseaux de première classe, elle est loin d'être supérieure quant au personnel actif et elle est bien inférieure quant aux réserves. Si le Japon allait jusqu'à prendre les Philippines et nous obliger ainsi à faire la guerre, nous nous trouverions dans une déplorable situation à cause du manque d'hommes entrainés et du manque d'autres choses indispensables."

FORESTIERS CATHOLIQUES

Cour Taché No. 252

CONDOLEANCES

A la dernière assemblée régulière de la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques la résolution suivante a été passée.

Proposé par le Frère Trésorier,

Secondé par le Frère Secrétaire-Archiviste,

Que les membres de notre Cour, ayant appris avec regret la mort de Mme James Prendergast, épouse du Frère Dr. James Prendergast, et belle-fille du Juge Prendergast, offrent à ces deux Frères éprouvés leurs plus sincères condoléances dans le grand deuil qui vient de les frapper. Que copie de cette résolution soit envoyée au Frère Dr. James Prendegast et aux autres membres de sa famille ainsi qu'à la presse pour publication.

Adopté à l'unanimité.

Geo. L'EVEQUE
Secrétaire-Archiviste.

"L'AVEUGLE DE ST-EUSTACHE"

ROMAN CANADIEN INEDIT

C'est un beau et vigoureux roman, que nous donne Jean Féron, le talentueux auteur de "La Métisse", un roman où l'on sent vibrer toute l'âme d'un patriote.

En octobre 1837, le père Marin, un vieux forgeron aveugle, est dans sa tranquille maison, avec ses fils Octave et Georges, et sa petite fille Louisette, ange blond, rayon de soleil de ses vieux ans. Et les trois hommes qu'a rejoints Albert Guillemain, le fiancé de Louisette, perlent des événements, de l'insurrection prochaine.

Soudain la porte s'ouvre, et l'on voit apparaitre la grande figure de Chénier le Patriote... Il demande ses fils à l'aveugle, et l'aveugle les donne pour la patrie... La tête de Chénier est mise à prix; deux traitres vendus aux anglais, Félix Bourgeois et sa soeur, la belle mais dangereuse et complexe Olive, tentent par tous les moyens de prendre le docteur et...

Comment cela finit-il?... nous ne voulons pas priver le lecteur du plaisir de lire ce magnifique roman. Notons seulement la figure qui le traversent y jettent une note fraiche et tendre.

Nos lecteurs peuvent se procurer ce volume en adressant 30c à l'éditeur M. Edouadr Garand, 185 rue Sanguinet, Montréal.

Ce roman écrit dans le style pur de ceux qui exaltent la Patrie et que l'on connait à Jean Féron, est l'idéal canadien, les deux idyles sympathique de Jackson, l'américain, la brute humaine; Thomas Vincent, et le rôle de l'abbé Paquin.

CITE DE ST-BONIFACE

AVIS

Avis est par la présente donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira un trottoir en granolithique de quatre pieds de largeur sur le côté sud de la rue Cherrier à partir de la rue Archibald jusqu'au Lot 7, Bloc 9, Plan 1507, au coût approximatif de $360.25.

Dans le cas où cette amélioration sera faite la Ville émettra des obligations spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue ou le trottoir sera construit, une taxe uniforme de frontage suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de cinq ans, l'intérêt étant calculé à un taux n'excédant pas six pour cent par an et à un pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du Fonds d'Amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée représentant au moins les trois cinquièmes de la valeur de la dite propriété ne petitionnent à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le travail et prélever la taxe spéciale de frontage ci-haut mentionnée.

PAR ORDRE,
Ernest GAGNON,
Greffier

Saint-Boniface, Man.
le 17 juin 1924.

PROCLAMATION

Je, soussigné, Maire de la Ville de Saint-Boniface, proclame, par les présentes

MARDI LE 24 JUIN COURANT

Jour de Fête Civique

et j'invite tous les citoyens de cette ville à ien vouloir observer ce jour comme un

JOUR DE FETE

et en conséquence à fermer leurs établissements et à suspendre leurs affaires en général.

R. J. SWAIN, Maire

Saint-Boniface, Man., 17 juin 1924.

NOTICE

WHEREAS by an Act of the Legislative Assembly passed at the last session thereof for dividing the School District of St. Boniface:

AND WHEREAS by the said Act it is provided that a determination shall be made of what lands should be included in each of the said districts by the Chief Justice of the Court of King's Bench, or such person as he shall nominate, on or before the 1st day of August 1924, and that the said Chief Justice or his nominee shall cause notice of the time and place for the hearing of the parties interested in the said determination to be inserted in two newspapers published in the City of Winnipeg and two newspapers published in the City of St Boniface at least fifteen days before such time;

NOTICE IS HEREBY GIVEN that the said Chief Justice has fixed Court Room No. 4, at the Law Courts, City of Winnipeg, on Thursday the 3rd day of July next, at the hour of ten o'clock in the forenoon, as the time and place for hearing the parties interested in the said determination.

DATED this 7th day of June, A.D. 1924.
T. G. MATHERS, C.J.K.B.

1 ins